

Nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin - Accès français - Commission de concertation interdépartementale relative au foncier et aux activités agricoles et forestières - Encagement individuel de confidentialité

Préambule

Les départements du Rhône, de l'Isère et de la Savoie sont concernés par le projet de nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin. Ce projet comprend une section transfrontalière déclarée d'utilité publique en 2007, et des accès français dont les deux premières phases - une ligne mixte fret-voyageurs entre Grenay et Chambéry et une ligne fret entre Avressieux et Saint-Jean-de-Maurienne - ont été déclarées d'utilité publique par décret du 23 août 2013.

Compte-tenu des nombreuses questions posées par la profession agricole lors de l'enquête publique, une commission interdépartementale relative au foncier et aux activités agricoles et forestières impactées par cette nouvelle ligne a été créée par arrêté conjoint des Préfets du Rhône, de l'Isère et de la Savoie, le 30 mai 2013.

Une charte de fonctionnement a été établie lors de sa première séance le 3 octobre 2013 puis complétée en avril 2014. Les différents membres de la commission en ont accepté le contenu en participant aux différents groupes de travail courant 2014.

Engagement de confidentialité

membre		ertation interdépartementalo nison ferroviaire Lyon-Turir		cier et aux activités agricoles et forestières a structure
en tant o	que 🗆 salarié	□ professionnel	□ élu	□autres :
	☐ déclare avoir pris contermes,	nnaissance de la charte de	fonctionnement	de ladite commission et en accepter les
	 □ m'engage à respecter le caractère confidentiel du travail technique de la commission et de ses différent groupes de travail, □ m'engage à ne diffuser à l'extérieur de cette instance que les documents et informations validées pl'ensemble de la commission comme « données publiques communicables », □ m'engage à diffuser uniquement au sein de ma structure les autres informations à caractère confidentiel da le seul but de contribuer à la réflexion et dans le respect des règles de confidentialité professionnelle es s'applique à ma structure, 			
 J'ai bien noté que cette commission a pour objectif d'être un lieu de concertation permanente sur les questions concernant les impacts du projet Lyon – Turin sur le foncier agricole et forestier, l'économie agricole et la filière sylvicole ainsi que leur traitement que la participation aux travaux de cette commission ne signifie pas un accord sur le projet mais s'inscrit dans un esprit d'ouverture à la discussion et au dialogue. 				
☐ En tant que président de				
Fait à	,	le		
Signatur	re et tampon de l'organisme			

A compléter et renvoyer à :<u>lyon-turin-ddt@savoie.gouv.fr</u> avant le 3 novembre.